

Compte-rendu de la réunion du 29/01/2016 à 19h45
Salle polyvalente de la Maison des Enfants à Ocquerre

Étaient présents :

PASCAL SARAZIN (SUPPLÉANT DE CHANTAL ANTOINE), BERNADETTE BEAUVAIS, MARY BICHBICH, JOSIANE CALDERONI, NADINE CARON, FRANCIS CHESNÉ, NICOLLE CONAN, CHRISTINE DA SILVA, JEAN-LUC DECHAMP, GILLES DUROUCHOUX, PIERRE EELBODE, GERARD FOSSE, CATHERINE GARNIER, BRUNO GAUTIER, MARIE-PIERRE RICHARD (SUPPLÉANTE DE MICHELE GLOAGUEN), MARIA-CHRISTINE GOOSSENS, ISABELLE KRAUSCH, JEAN-DENIS LIMOSIN, PHILIPPE MIMMAS, JEAN-LUC NOVAK, YVES PARIGI, ROBERT PICAUD, MARIE-CLAUDE ROBERT, ARNAUD ROUSSEAU, DANIEL SEVILLANO, FRANCINE THIERY, PAUL THOMERET ET DOMINIQUE ZAZZERA.

Absents et ayant donné pouvoir :

ANNIE CHASTAGNOL À NICOLLE CONAN, FRANÇOIS COSSUT À ISABELLE KRAUSCH, DOMINIQUE DUCHESNE À FRANCIS CHESNÉ, JEROME GARNIER À BRUNO GAUTIER, ACHILLE HOURDE À JOSIANE CALDERONI, PASCAL MEHEUT À PIERRE EELBODE ET JEAN-CHRISTOPHE PIEQUET À MARIE-CLAUDE ROBERT.

Absents :

CLAIRE BANDINELLI, CHRISTIAN BIENVENU, VINCENT CARRE, FRANCIS ELU, VICTOR ETIENNE, BERNARD LAQUAY, SEBASTIEN LASCOURREGES, DANIEL NICOLAS, CELINE VAN BEEK, JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS ET DENIS WALLE.

Assistaient à la réunion :

A. BOURGEOIS, P. COURTIER et C. KUNDOLFF collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel. 28 délégués étant présents, le quorum est atteint.

M. EELBODE remercie les conseillers pour leur présence et excuse V. CARRE, D. DUCHESNE, M. GLOAGUEN, S. LASCOURREGES, P. MEHEUT, ainsi que M. BULLOT et E. HURY.

M. EELBODE propose ensuite d'élire M. FOSSE comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Puis, M. EELBODE demande à P. COURTIER de donner lecture du compte-rendu de la dernière réunion de Conseil et il propose aux conseillers de formuler leurs remarques sur ce compte-rendu. En l'absence de remarque, il invite le Conseil à adopter le compte-rendu de la réunion du 4 décembre.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE propose aux conseillers de prendre connaissance du tableau des actes qu'il a signés depuis la précédente séance en le faisant circuler dans les rangs. Ce tableau est reporté ci-après.

OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE
COMMANDE ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL POUR LES AGENTS DU SERVICES TECHNIQUES	BAUDOUX	1 335,48 €	08/12/15
BON DE COMMANDE SUR MARCHÉ IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION	LE REVEIL DE LA MARNE	4 179,00 €	10/12/15
AVENANT TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'IMMEUBLE PYRAMIDE - LOT 1 : MACONNERIE / GROS OEUVRE – AVENANT 1 - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES ET MODIFICATIFS POUR LA PRISE EN COMPTE DES ALEAS DE CHANTIER ET DEL'OPTIMISATION DES AMENAGEMENTS	GROUPEMENT ACA FRANCE – ACA ENGENHARIA	3 320,14 €	10/12/15
CONTRAT DE CESSION SPECTACLE DU 23 JANVIER 2016 « REVIZOR » - ANNULE ET REMPLACE CELUI SIGNE LE 12/08/2015	SOCIETE SCENE ET PUBLIC	5 646,15 €	11/12/15
COMMANDE PRESTATION D'AGENCE DE VOYAGE POUR LE CONGÉ BONIFIÉ D'UN AGENT TERRITORIAL.	AGENCE SELECTOUR MARNE-ET-MORIN	3 131,50 €	14/12/15
COMMANDE REPLACEMENT D'UNE PARTIE DE L'ECHANGEUR A PLAQUES DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE DU POLE DE SERVICES	VEOLIA EAU	1 569,04 €	17/12/15
BON DE COMMANDE SUR MARCHÉ REFECTION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB – MODIFICATIF AU BON DE COMMANDE 32 – COMMUNES DE CROUY-SUR-OURCQ – HAMEAU DE FUSSY	SADE	PLUS-VALUE DE 8116,00 €	17/12/15
BON DE COMMANDE SUR MARCHÉ REFECTION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB – MODIFICATIF AU BON DE COMMANDE 31 – COMMUNES DE MARY-SUR-MARNE ET ISLES-LES-MELDEUSES	SADE	PLUS VALUE DE 4 553,00 €	17/12/15
BON DE COMMANDE SUR MARCHÉ REFECTION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB – BON DE COMMANDE 33 – COMMUNES DE CROUY-SUR-OURCQ	SADE	111 108,00 €	17/12/15
COMMANDE MAINTENANCE DES APPAREILS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	MATAGRIF	1 772,11 €	06/01/16
ACTE D'EXECUTION TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BATIMENT DIT « LA PYRAMIDE » A MARYSUR-MARNE – LOT 18 : V.R.D. - ACTE SPECIAL – DECLARATION DE SOUS-TRAITANT TPLV METIVIER POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE RESEAU AEP	WIAME VRD	32 956,00 € MAXIMUM	06/01/16
ACTE D'EXECUTION TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BATIMENT DIT « LA PYRAMIDE » A MARY-SUR-MARNE – LOT 15 : CHAUFFAGE / CLIMATISATION - ACTE SPECIAL – DECLARATION DE SOUS-TRAITANT SERIBAT POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE CALORIFUGE	UTB	2 000,00 € MAXIMUM	07/01/16
MARCHÉ SUBSÉQUENT LOCATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE – PHASE OPERATIONNELLE – SPECTACLE DU 23 JANVIER 2016	MDS AUDIO	3 067,40 €	08/01/16
COMMANDE REPLACEMENT DE LA SONDE DE MESURE DE CHLORE A LA PISCINE COMMUNAUTAIRE	VEOLIA EAU	1 225,01 €	11/01/06
COMMANDE PRESTATION DE TRAITEUR	LE CHATEAU MARYSIEN	7 839,04 €	11/01/16
AVENANT TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BATIMENT DIT « LA PYRAMIDE » A MARY-SUR-MARNE – LOT 7 – METALLERIE – SERRURERIE - AVENANT 2 : TRAVAUX MODIFICATIFS POUR L'AMELIORATION DE LA SECURITE DU SITE ET LA REALISATION D'AMELIORATIONS TECHNIQUES	SERRURERIE MARQUES ALUMINIUM	2 830,00 €	11/01/16
ACTE D'EXECUTION TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BATIMENT DIT « LA PYRAMIDE » A MARY-SUR-MARNE – LOT 3 : MENUISERIES EXTERIEURES - ACTE SPECIAL – DECLARATION DE SOUS-TRAITANT ALIUM CONCEPT POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE DEUX PORTES AUTOMATIQUES COULISSANTES	SERRURERIE MARQUES ALUMINIUM	10 671,32 € H.T. MAXIMUM	15/01/16
ACTE D'EXECUTION TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BATIMENT DIT « LA PYRAMIDE » A MARY-SUR-MARNE – LOT 3 : MENUISERIES EXTERIEURES - ACTE SPECIAL – RESILIATION PARTIELLE	SERRURERIE MARQUES ALUMINIUM	-65 000,00 €	15/01/16
BON DE COMMANDE SUR MARCHÉ DISTRIBUTION NON ADRESSEE DE SUPPORTS DE COMMUNICATION	GROUPEMENT LA POSTE/MEDIAPOST	1 009,54 €	18/01/16

AVENANT TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'IMMEUBLE PYRAMIDE – LOT18 – VRD - AVENANT 1 : TRAVAUX MODIFICATIFS POUR LA REALISATION D'AMELIORATIONS TECHNIQUES	WIAME VRD	-13 500,00 €	18/01/16
MARCHÉ MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS ET DES INSTALLATIONS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE (1 AN) – MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE	TSI EXTINCTEURS	1 613,00 €	19/01/16
ACTE D'EXECUTION TRAVAUX DE REFECTION DU BARDAGE DU GYMNASE INTERCOMMUNAL – RESILIATION (LOTS 1 ET 2)	SRBI	-32 308,49 €	20/01/16
ACTE D'EXECUTION ETUDE ET ASSISTANCE POUR LE PASSAGE EN FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE – AFFERMISSEMENT DE TRANCHE CONDITIONNELLE N°1	STRATORIAL FINANCES	3 225,00 €	20/01/16
CONTRAT DE CESSION SPECTACLE DU 24 FEVRIER 2016 « POUCKETTE »	DIGITAL SAMOVAR	2 048,40 €	27/01/16
CONTRAT DE CESSION SPECTACLE DES 20 ET 21 MAI 2016 « UN BANC POUR DEUX »	COMPAGNIE ATMOSPHERES	3 600,00 €	27/01/16
CONTRAT DE CESSION LECTURE DU 25 JUIN 2016 « LE BARON PERCHÉ »	LA VOIE DES LIVRES	2 049,80 €	27/01/16

19 actes d'un montant inférieur à 1.000,00 € H.T. chacun ont été signés depuis le 5 décembre 2015, pour un montant total de 3.659,69 € H.T..

M. EELBODE propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

-Au Chapitre Aménagement durable, Environnement et Développement numérique :

Maîtrise d'oeuvre – Construction d'une station d'épuration des eaux usées des communes de Congis-sur-Thérouanne et d'Isles-lès-Meldeuses : Demandes de subvention

-Au Chapitre Affaires sociales, Santé et Sport :

Convention de mise à disposition de la Maison de Santé Pluridisciplinaire communautaire : autorisation donnée au Président de signer la convention avec l'association M.S.O.C.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

FINANCES - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. EELBODE donne la parole à M. GAUTIER, à qui il a confié la Vice-Présidence de cette Commission.

Attribution de compensation prévisionnelle aux communes

M. GAUTIER rappelle qu'au cours de la dernière séance la Fiscalité Professionnelle Unique a été instaurée à compter du 1er janvier 2016 sur le territoire. Il ajoute que le Code Général des Impôts prévoit dans ce cas le reversement par l'intercommunalité aux communes membres d'une attribution de compensation tenant compte du transfert de fiscalité et des charges induites par d'éventuels transferts de compétences.

Il précise que dans l'attente de la constitution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), et de son rapport qui sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire et des Conseils municipaux, avant la fin de l'année 2016, il est opportun de se prononcer sur une base prévisionnelle de l'attribution de compensation par commune. Il s'agit ainsi de pouvoir verser mensuellement un douzième dudit montant prévisionnel afin de compenser la perte de recette constatée par les communes dès janvier.

M. EELBODE remarque que dans l'attente des informations de la DDFIP, il est proposé de se baser sur les

montants prévisionnels présentés dans le cadre de l'étude fiscale de STRATORIAL FINANCES.

M. GAUTIER indique qu'un tableau détaillant les montants par commune a été communiqué aux conseillers et cite quelques exemples.

Enfin, M. GAUTIER souligne qu'en décembre au plus tard, une régularisation sera opérée compte tenu des montants définitifs de l'attribution de compensation qui seront arrêtés.

M. EELBODE donne lecture du projet de délibération sur ce point et invite le Conseil à se prononcer, dans l'attente de l'approbation du rapport de la CLECT, conformément au tableau ci-dessous :

Communes	Attribution prévisionnelle de compensation	Versement mensuel provisoire
Armentières-en-Brie	13 263	1 105
Cocherel	8 008	667
Congis-sur-Thérouanne	47 657	3 971
Coulombs-en-Valois	418 152	34 846
Crouy-sur-Ourcq	93 182	7 765
Dhuisy	55 859	4 655
Douy-la-Ramée	2 714	226
Etrepilly	16 916	1 410
Germigny-sous- Coulombs	248 715	20 726
Isles-les-Meldeuses	160 077	13 340
Jaignes	62 076	5 173
Lizy-sur-Ourcq	660 249	55 021
Marcilly	17 464	1 455
Mary-sur-Marne	18 123	1 510
May-en-Multien	30 308	2 526
Ocquerre	110 135	9 178
Plessis-Placy (Le)	4 319	360
Puisieux	8 730	728
Tancrou	13 683	1 140
Trocy-en-Multien	11 027	919
Vendrest	42 511	3 543
Vincy-Manoeuvre	4 305	359
TOTAUX	2 047 473	170 623

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

AMÉNAGEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

M. EELBODE donne la parole à M. PICAUD, à qui il a confié la Co-Présidence de cette Commission sur les questions relevant de l'Aménagement durable et de l'Environnement.

M. PICAUD parcourt le compte-rendu de la Commission et propose d'aborder l'ordre du jour en suivant l'ordre dans lequel la Commission a examiné les questions.

Création de l'assainissement collectif des Communes de Jaignes et Tancrou - Phase 1 :

Autorisation donnée au Président d'attribuer les marchés relatifs aux lots 1 - Création d'un réseau de collecte et transport des eaux usées de la commune de Tancrou et 2 - Construction d'une station d'épuration intercommunale de type disques biologiques et de les signer avec les entreprises attributaires

M. PICAUD demande à C. KUNDOLFF de présenter ce point.

C. KUNDOLFF rappelle que le 13 mai 2013 la Communauté de communes a notifié au cabinet Merlin une mission partielle de maîtrise d'œuvre pour un programme de travaux d'assainissement collectif des eaux usées des communes de Jaignes et de Tancrou.

Au titre du marché de maîtrise d'œuvre, le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux était établi de la façon suivante :

Phase 1 : Réalisation d'un réseau d'assainissement eaux usées Grande Rue, commune de Tancrou, ainsi que la réalisation de la station d'épuration de Jaignes et Tancrou y compris le poste de refoulement alimentant la future station d'épuration.

Phase 2 : Réalisation d'un réseau d'assainissement eaux usées et de réseaux divers dans une partie du bourg de Jaignes ainsi que la réalisation d'un poste de refoulement et d'une canalisation de transfert des effluents vers Tancrou.

Phase 3: Réalisation d'un réseau d'assainissement eaux usées et de réseaux divers dans le reste du bourg de Jaignes et de Tancrou.

Elle souligne que le projet de marché dont l'étude de projet a été validée en janvier 2015 pour un montant de 2M €HT, est le premier de l'opération de travaux et que les autres tranches de travaux feront l'objet de marchés ultérieurs.

Compte tenu de l'estimation globale de l'opération, inférieure au seuil de passation des procédures formalisées de marchés publics de travaux, le projet de marché a fait l'objet d'une procédure adaptée ouverte après publicité et mise en concurrence (conformément aux dispositions de l'article 146 du code des marchés publics).

Les travaux ont été allotés et, estimés par le maître d'œuvre, de la façon suivante :

Lot 1 - Création d'un réseau de collecte et transport des eaux usées de la commune de Tancrou, estimé à 1.386.316,00 € HT,

Lot 2 - Construction d'une station d'épuration intercommunale de type disques biologiques, estimé à 509.670,00 € HT.

Un comité technique a procédé le 16 décembre 2015 à l'ouverture des 12 plis reçus dans les délais.

L'analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre, à partir des critères suivants énoncés dans le dossier de consultation :

Lot 1, 60 % pour la Valeur technique de l'offre et 40 % pour le Coût des prestations,

Lot 2, 55 % pour la Valeur technique de l'offre, 35 % pour le Coût des prestations et 10 % pour le Développement durable.

Cette analyse a été présentée au comité technique lors de sa séance du 21 janvier 2016 qui a procédé à la notation puis au classement des offres.

C. KUNDOLFF dit que le Conseil est invité à autoriser le Président à attribuer les marchés concernés et à les signer avec les attributaires ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour chacun des lots, à savoir :

pour le Lot 1, la société CISE TP pour 1.065.219,50 € H.T. soit 1.278.263,40 € T.T.C.

pour le Lot 2, le groupement MSE Nord Ile de France (mandataire) et RTP URBATIS pour 517.200,00 € H.T. soit de 620.640,00 € T.T.C. (prestations supplémentaires comprises à savoir : prairie fleurie, équipement du dégrilleur d'une vis de compactage et équipement du tambour filtrant).

Elle ajoute que le Conseil doit également autoriser le Président à solliciter l'aide des partenaires financeurs, Agence de l'Eau Seine-Normandie et Département de Seine-et-Marne pour les réseaux de collecte, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Département de Seine-et-Marne et la Région Ile-de-France pour la station d'épuration et doit s'engager à réaliser les travaux de la station d'épuration selon les préconisations du fascicule 81-II.

M. PICAUD précise l'opportunité de ces marchés qui ne pourront être notifiés aux attributaires qu'après inscription des crédits au budget 2016 et dit que les travaux devraient commencer en juin 2016.

M. EELBODE donne alors lecture du projet de délibération et invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Ayant souligné qu'elle a le pouvoir de M. HOURDE, Mme CALDERONI s'inquiète de constater que rien n'a été annoncé pour la Commune de Jaignes. En réponse, M. PICAUD fait état du phasage des travaux qui a été rappelé (dans la note de synthèse et dans l'exposé qui vient d'être fait) et M. EELBODE souligne que le programme dans son ensemble ne peut être mené sur un même exercice, tant en termes de charge de travail s'agissant du suivi, qu'en termes budgétaires, pour la collectivité comme pour ses partenaires financeurs.

Création de l'assainissement collectif des Communes de Jaignes et Tancrou :

Acquisition d'une parcelle à Tancrou en vue d'installer un surpresseur et un poste de refoulement

M. EELBODE présente l'opportunité de ce point, rappelant que le projet d'assainissement collectif des communes de Jaignes et de Tancrou nécessite l'installation d'un surpresseur et d'un poste de refoulement sur une parcelle située sur "l'Entre deux villes" à Tancrou. La Communauté de communes doit donc acquérir une parcelle de 224 m² en vue de cette réalisation.

M. EELBODE invite alors le Conseil à l'autoriser à signer toutes les pièces permettant de formaliser cette acquisition au prix de 700 €, l'indemnité d'éviction de l'exploitant étant prévue conformément au barème de la Chambre d'Agriculture, les frais d'acquisition étant à la charge de l'acquéreur.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Travaux d'interconnexion de l'alimentation en eau potable entre Dhuisy et Coulombs-en-Valois : autorisation donnée au Président d'attribuer le marché et de le signer avec l'entreprise attributaire

M. PICAUD invite C. KUNDOLFF à présenter ce point.

C. KUNDOLFF rappelle au Conseil que le 31 décembre 2014, la Communauté de communes a notifié au groupement constitué du Cabinet MERLIN et de la Société Prestation de Mesures Hydrauliques une mission de maîtrise d'œuvre concernant le programme de travaux d'interconnexion de l'alimentation en eau potable entre les Communes de DHUISY et de COULOMBS-EN-VALOIS, ces travaux étant la dernière étape de la réalimentation du SMAEP de GERMIGNY-SOUS-COULOMBS pour remédier aux problèmes de qualité d'eau observés sur COULOMBS-EN-VALOIS, GERMIGNY-SOUS-COULOMBS et le hameau de La Chaussée à CROUY-SUR-OURCQ.

Compte tenu de l'estimation globale de l'opération (AVP validé le 6 novembre 2015 avec un coût prévisionnel de 1.032.937 € HT), inférieure au seuil de passation des procédures formalisées de marchés publics de travaux, le projet de marché a fait l'objet d'une procédure adaptée ouverte après publicité et mise en concurrence (conformément à l'article 146 du code des marchés publics).

Un comité technique a procédé le 7 janvier 2016 à l'ouverture des 11 plis reçus dans les délais.

L'analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre, à partir des critères suivants énoncés dans le

dossier de consultation : 60 % pour la Valeur technique de l'offre et 40 % pour le Montant total de la prestation.

Cette analyse a été présentée au comité technique lors de sa séance du 21 janvier 2016 qui a procédé à la notation puis au classement des offres.

C. KUNDOLFF dit que le Conseil est invité à autoriser le Président à attribuer le marché concerné et à le signer avec l'attributaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir NORD EST TP CANALISATIONS pour un montant de 441.207,90 € H.T., soit 529.449,48 € T.T.C.. Elle ajoute que le Conseil est également invité à autoriser le Président à solliciter l'aide des partenaires financeurs, Agence de l'Eau Seine-Normandie et Département de Seine-et-Marne.

M. PICAUD précise l'opportunité de ce marché qui ne pourra être notifié à l'attributaire qu'après inscription des crédits au budget 2016.

M. EELBODE donne alors lecture du projet de délibération et invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. PICAUD poursuit le compte-rendu de la Commission et indique que l'analyse des offres de la mission de maîtrise d'oeuvre relative à la construction d'une station d'épuration des Communes de Congis-sur-Thérouanne et d'Isles-les-Meldeuses est en cours et qu'une réunion est programmée le 2 février afin de la finaliser. Il indique qu'au vu des premiers éléments, le marché, estimé à 100.000 € HT, devrait être inférieur à 90.000 € et donc attribué et signé par le Président dans le cadre de la délégation que le Conseil lui a faite.

M. EELBODE propose alors de traiter le point que le Conseil a accepté d'ajouter à l'ordre du jour en début de séance.

Maîtrise d'oeuvre – Construction d'une station d'épuration des eaux usées des communes de Congis-sur-Thérouanne et d'Isles-lès-Meldeuses : Demandes de subvention

M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Département de Seine-et-Marne pour la réalisation de cette étude de maîtrise d'oeuvre.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Travaux sur le réseau d'eau pluviale dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Douy-la-Ramée : autorisation donnée au Président de signer la convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune (mandataire)

M. PICAUD indique qu'il a examiné avec Mme le Maire de Douy-la-Ramée la problématique des riverains du bas de la route de Brégy, Hameau de la Ramée, systématiquement inondés lors d'épisodes pluvieux. Il informe le Conseil qu'en vue de mettre en oeuvre la solution technique identifiée, la commune va réaliser une canalisation le long de la route afin de rejoindre le lit de la Thérouanne. Il est proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux sur la part incombant au Pays de l'Ourcq à la commune afin d'en faciliter l'exécution pour un montant prévisionnel de 10.000 € H.T. (plus la T.V.A.) et de formaliser cette délégation par convention.

M. EELBODE invite alors le Conseil à valider ce projet de délégation de maîtrise d'ouvrage et à l'autoriser à signer la convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Douy-la-Ramée.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. PICAUD fait alors un point sur :

-la question de la mise en conformité des raccordements au réseau d'assainissement collectif des habitants de Fussy : il doit faire un point sur cette question avec les services et les financeurs soulignant que la méthodologie arrêtée sera commune à ce programme et au programme concernant Jaignes et Tancrou.

-la question de l'assainissement collectif du Plessis-Placy : il a demandé aux services de prendre rendez-vous avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage afin de finaliser le cahier des charges de l'étude de schéma directeur ; il ajoute que c'est ce schéma directeur qui permettra d'avancer sur les différents programmes à mener notamment sur le Multien.

-la fin des travaux d'aménagement de la Pyramide.

AFFAIRES SOCIALES, SANTÉ ET SPORT

En l'absence de Mme GLOAGUEN, M. EELBODE présente rapidement le compte-rendu des travaux de la réunion de Commission qu'il a présidée, Mme GLOAGUEN étant empêchée ce jour-là.

Subvention à la Croix Rouge - antenne de Lizy-sur-Ourcq

Sur avis favorable de la Commission Affaires Sociales, Santé et Sport, il propose au Conseil d'allouer à la Croix Rouge - antenne de Lizy-sur-Ourcq une subvention de 2.500 € au titre de son fonctionnement 2016.

M. EELBODE invite alors le Conseil communautaire à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Convention de mise à disposition de la Maison de Santé Pluridisciplinaire communautaire : autorisation donnée au Président de signer la convention avec l'association M.S.O.C.

M. EELBODE rappelle au Conseil que la Communauté de communes et l'association Maison de Santé Ourcq et Clignon (M.S.O.C.) ont engagé depuis 2011 une collaboration étroite en vue de faire aboutir le projet d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à CROUY-SUR-OURCQ, aujourd'hui mené à bien.

Il souligne alors l'opportunité de mettre à disposition de la M.S.O.C. l'équipement, dans l'attente de la constitution d'une Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) par les professionnels de santé membres de la M.S.O.C., et ce, afin de poursuivre le partenariat engagé face à la désertification médicale.

Sur avis favorable de la Commission il invite le Conseil à se prononcer.

Mme GOOSSENS souligne tout l'intérêt de ce partenariat, l'engagement et le dynamisme de l'équipe de professionnels de Santé et la réussite que constitue l'équipement lui-même.

Puis M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Subvention à l'association C.A.L. Judo

Sur avis favorable de la Commission, M. EELBODE propose au Conseil d'allouer à l'association C.A.L. Judo une subvention de 4.000 € pour la saison 2015/2016

Puis M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Adhésion à l'association S.O.S. M.N.S. pour l'année 2016 : autorisation donnée au Président de signer toute pièce relative à cette adhésion

M. EELBODE invite P. COURTIER à présenter ce point. Celle-ci rappelle que l'association S.O.S. M.N.S. met en relation les titulaires du Brevet d'État d'éducateur sportif des activités de la natation et, les établissements et collectivités adhérents, ce qui permet de recruter ponctuellement des vacataires diplômés, sur des contrats de travail spécifiques, et d'assurer la continuité du service dans les conditions de sécurité requises, quand un membre de l'équipe est absent. Elle ajoute que la cotisation à l'association est calculée au vu du nombre d'heures mobilisées et qu'en 2015 elle s'est élevée à 150 €.

Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission, M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à signer la convention permettant de formaliser cette adhésion.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE poursuit le compte-rendu de la réunion de Commission et dit qu'un point a été fait sur :

-le bilan des semaines d'initiation et de découverte sportives ;

-le programme de réalisation d'équipements sportifs communautaires (et dans un premier temps la réalisation d'un équipement mixte Tennis / Arts martiaux sur le site du Pôle de services pour lequel la Communauté de communes a la maîtrise foncière) et sur la méthode de travail avec la constitution d'un comité de pilotage et de groupes de travail pilotés par M. GLOAGUEN et ouverts notamment aux acteurs du sport ;

-les demandes de subventions intervenues hors délais.

Mme GARNIER demande le bilan de fréquentation du stade d'athlétisme. P. COURTIER propose que le planning d'utilisation du stade soit communiqué au cours d'une prochaine réunion de Commission et de Conseil.

A la demande de M. NOVAK, M. EELBODE informe le Conseil du rendez-vous qui a été donné, le 2 février à la Pyramide, aux médecins généralistes exerçant dans un rayon de 30-40 km afin de leur présenter les équipements de Santé du territoire : la Maison de Santé et l'espace dédié Santé de la Pyramide.

S'agissant des projets d'équipements sportifs communautaires, M. EELBODE dit qu'il a été surpris de voir que le Club de Tennis lizéen avait communiqué dans La Marne sur le sujet comme s'il était porteur du projet. Il rappelle, comme il l'avait fait au sujet de la Maison de Santé Pluridisciplinaire que le Pays de l'Ourcq a construite à Crouy-sur-Ourcq, qu'il lui paraît essentiel de laisser la Communauté de communes communiquer sur les projets qu'elle porte et finance, notamment afin d'éviter la diffusion d'informations qui pourraient s'avérer erronées.

CULTURE - TOURISME

M. PARIGI fait le compte-rendu des travaux de la réunion de Commission.

Subvention à l'association A.H.A.

Sur avis favorable de la Commission Culture-Tourisme, M. PARIGI propose au Conseil d'allouer à l'association A.H.A. une subvention pour l'organisation de son exposition annuelle sur le thème de la biodiversité.

Puis M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer sur l'allocation d'une subvention de 400 €. M. PARIGI constatant que le montant vu en Commission était de 350 €, P. COURTIER indique que le montant de 400 € est a priori celui validé compte tenu d'éléments complémentaires demandés à l'association, sauf s'il s'agit d'une erreur matérielle. M. EELBODE propose au Conseil d'allouer une subvention d'un montant de 400 € à cette association pour ce projet.

Après vérification, la subvention nécessaire au projet est de 350 €.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. PARIGI indique que la Commission a ensuite pris connaissance de la nouvelle convention CLEA et du bilan 2015 et des perspectives budgétaires 2016.

Convention pluriannuelle d'objectifs Communauté de communes du Pays de l'Ourcq - association École des Musiques Actuelles et Appliquées (2014-15 / 2016-17) : autorisation donnée au Président de signer l'avenant n°2 à la convention

Sur avis favorable de la Commission, M. PARIGI présente au Conseil l'opportunité de soutenir dans le cadre

de la convention d'objectifs avec EMAA une nouvelle action : le projet Peace and Love qui entend sensibiliser les jeunes aux risques auditifs liés à l'écoute de la musique. M. PARIGI souligne tout l'intérêt de cette action qui se déroulera Salle Maison Rouge.

M. EELBODE invite le Conseil à valider par un avenant 2 à la convention l'ajout de cette action et de son soutien par le Pays de l'Ourcq à hauteur de 400 €.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Convention de partenariat avec l'association Un petit coin d'artistes relative à des actions de sensibilisation au spectacle Poucette : autorisation donnée au Président de signer la convention

M. PARIGI informe le Conseil que l'association Un petit coin d'artistes propose des actions participant à la sensibilisation des familles au spectacle « Poucette », spectacle programmé dans le cadre de la seconde partie de la saison culturelle. Sur avis favorable de la Commission, il présente au Conseil l'opportunité de soutenir dans le cadre d'une convention de partenariat ces actions.

Puis M. EELBODE invite le Conseil à valider la formalisation de ce soutien à hauteur de 500 €, en l'autorisant à signer une convention de partenariat avec l'association Un petit coin d'artistes, sur ce projet.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. PARIGI indique ensuite qu'en matière de tourisme, la Commission a étudié le dossier de subvention présenté par EDENTARA mais qu'en l'état, il lui manquait des éléments pour proposer au Conseil d'allouer une subvention.

M. PARIGI revient sur l'action culturelle et les bons résultats en terme de fréquentations qui reposent la question d'un lieu culturel communautaire. Il dit que ce sujet est récurrent en Commission.

M. EELBODE rappelle que le premier projet de C3D avait fait du lieu culturel une action phare mais que la réalité économique du territoire a contraint la collectivité à une révision de son programme d'actions et à sa réorientation sur le volet santé et le volet économique. Devant la menace de fermeture de la principale entreprise du territoire, il a semblé préférable d'acquérir l'immeuble Pyramide afin de soutenir la reprise de l'imprimerie par H2D et de reporter la construction d'un équipement estimé à l'époque à 8 M €. Il ajoute que ce projet n'est plus pour le moment à l'ordre du jour compte tenu de la situation budgétaire de l'intercommunalité et du déficit de fonctionnement qu'induit un tel équipement.

Mme GARNIER remarque que d'autres scénarios plus raisonnables avaient ensuite été avancés.

M. PICAUD remarque que suite à un incident technique survenu en amont du spectacle organisé dans la Salle de Cocherel, le 23 janvier dernier, il va communiquer par courrier aux Communes dans lesquelles des spectacles peuvent être programmés, des préconisations techniques notamment en termes d'installation électrique.

QUESTIONS DIVERSES

Syndicat Mixte Marne-Ourcq

A la demande de M. EELBODE, M. ROUSSEAU fait un point sur les différents projets suivis par le Syndicat : la zone des Effaneaux, le SCoT et l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

Sur les Effaneaux, il informe le Conseil qu'une aide juridictionnelle a été accordée aux associations défavorables au projet et qu'un avocat du Barreau de Meaux a été commis d'office. Parallèlement les fouilles archéologiques se poursuivent.

Sur le SCoT, il souligne que le travail avance à grands pas : le PADD comprenant déjà un certain nombre d'éléments devrait être arrêté prochainement. En termes de calendrier, l'objectif est que l'enquête publique puisse démarrer début septembre au plus tard. Il ajoute que le Syndicat s'apprête à interroger les Communes sur leur volonté et/ou leur possibilité d'utiliser le potentiel de surfaces urbanisables dont elles

bénéficient compte tenu du SDRIF et des orientations du SCoT. Il précise que si des potentialités s'avéraient inutiles pour le développement des communes, les Conseils municipaux pourront décider d'affecter ses possibilités vers un autre secteur du territoire Marne-Ourcq. En réponse à M. DUROUCHOUX sur la question du porter-à-connaissance concernant le document d'urbanisme communal de Vincy-Manoeuvre, il propose de remonter l'information aux services de la DDT.

Sur l'AGV, il constate que compte tenu des nouvelles conditions d'accès et de contrôle de l'utilisation de l'aire, notamment en matière de suivi et de paiement de l'eau et de l'électricité, son taux d'occupation avoisine les 45 %.

M. EELBODE salue le travail mené dans le cadre de ce Syndicat et les importantes avancées qui ont été faites notamment dans le cadre de la répartition des surfaces urbanisables entre les deux territoires.

Projet d'aire de grande capacité au Gué-à-Tresmes

En réponse à M. SEVILLANO, M. CHESNE informe le Conseil que le Pays de l'Ourcq est dans l'attente de la décision de la Région s'agissant de la proposition d'échange foncier. Il demeure également à formaliser certains engagements financiers, notamment avec la Commune de Congis-sur-Thérrouanne.

Calendrier institutionnel

M. EELBODE invite les Conseillers à noter les dates des prochaines réunions de Conseil communautaire : les 11 mars et 1^{er} avril 2016.

Il souligne à nouveau le rendez-vous de présentation des équipements Santé, le 2 février prochain.

Rendez-vous culturel et touristique

M. EELBODE fait alors état des prochains rendez-vous proposés dans le cadre de la programmation culturelle du Pays de l'Ourcq ou dans le cadre de l'offre de l'OTC :

-Conte théâtral "Poucette", le 24 février à 14 h 45, à Lizy-sur-Ourcq (Salle Maison Rouge), conte interprété par la Cie Digital Samovar, d'après le conte d'Andersen.

-Visite commentée de l'église Saint-Julien et Jean-Baptiste de Vendrest, le 6 février à 14h30.

Sport

M. EELBODE fait état du programme des deux semaines d'initiation et de découverte sportives proposées par le Pays de l'Ourcq pour les prochaines vacances scolaires et rappelle que la Piscine sera fermée du 29 février au 6 mars 2016, pour vidange.

L'ordre du jour étant épuisé, M. EELBODE lève la séance à 21h55.

Le secrétaire de séance, M. FOSSE

